

JUSTICE ET POLITIQUE

Chercher la vérité devient difficile

Ces plaintes contre des parlementaires ou des magistrats inquiètent le procureur général de Liège, Christian de Valkeneer. Il craint une dérive.

● Interview :
Dominique VELLANDE

Des parlementaires cités en justice, des magistrats faisant l'objet d'une plainte pour défaut d'impartialité ou encore des journalistes menacés : vous voyez un fil rouge ?

Personne n'est au-dessus des lois. Tout citoyen peut donc déposer une plainte s'il a le sentiment d'être injustement traité. Cela étant, je constate que le nombre de ce genre de plaintes augmente. En 30 ans de carrière, je n'avais jamais vu cela.

Vous-même, vous avez fait l'objet d'une plainte...

Oui, de la part d'Alain Mathot mais celle-ci a finalement été jugée non fondée par le Conseil supérieur de la justice. Mais je viens de faire l'objet d'une nouvelle plainte comparable. Je préfère ne pas en parler pour l'in-

stant mais cela signifie qu'en tant que magistrat, je dois consacrer du temps à prouver mon impartialité. Cela devient dérangeant.

Qu'est-ce qui est dérangeant ?

On sent que les attaques sont personnalisées. Les magistrats sont exposés. On les accuse d'avoir des agendas personnels ou encore des arrière-pensées malveillantes. En ciblant des magistrats, on passe au-dessus des filtres de la justice. Un dossier n'est jamais traité que par un seul magistrat. Il y a une chambre du conseil, il y a des juges du fond et des avocats. Tout cela doit permettre de garantir cette impartialité.

Des magistrats risquent de craindre des retours de manivelle

Est-ce une façon de déstabiliser l'appareil judiciaire ?

L'institution judiciaire est solide. Mais si ce phénomène devient structurel, je crains que l'exercice devienne difficile. Des magistrats risquent d'hésiter avant de se lancer dans une enquête en craignant des retours de manivelle. Ce n'est pas sain.

Peut-on faire le lien avec les

attaques dont font l'objet des parlementaires siégeant dans des commissions d'enquête ?

À mes yeux, on peut faire le lien. J'ai entendu M. Crucke ce matin à la radio. Il disait que quand on veut s'attaquer à une démocratie, on cible d'abord les magistrats, les parlementaires et les journalistes. Certains de ces derniers sont surveillés par des détectives ou font l'objet de menaces. Je partage assez bien ce point de vue.

Considérez-vous que les parlementaires ont le même devoir d'impartialité qu'un magistrat ?

Ce n'est pas tout à fait pareil. Ces parlementaires ne doivent pas rechercher des infractions. Ceci dit, les personnes qui font l'objet d'auditions doivent être traitées avec respect.

La justice a des filtres

Et si ce respect n'est pas au rendez-vous ?

Tout comme la justice, le politique a aussi des filtres. Un parlement peut considérer des dysfonctionnements au sein d'une commission d'enquête. Et ce parlement peut donc infliger une sanction d'ordre politique. ■

Comment prouver l'impartialité ?

Aujourd'hui, des plaignants (Nethys ou Chodiev) attaquent des parlementaires en justice...

Oui et cela me semble problématique car on assiste à un mélange. Un peu comme si les règles de fonctionnement propres à ces pouvoirs n'étaient plus susceptibles de garantir l'impartialité. Pour moi, on nie les voies naturelles de régulation. On passe outre des procédures classiques qui existent et qui sont efficaces.

Partout dans le monde, on voit une forme d'affranchissement vis-à-vis de certains systèmes ou institutions pourtant propres aux démocraties. Ce phénomène est-il structurel ?

Difficile de répondre car nous avons encore le nez dans le guidon. Mais ce phénomène ne date pas d'hier. Rappelez-vous les histoires de la KB Lux : le juge Leys avait fait l'objet de pressions incroyables. Et je me permets de dire que ce genre de comportement n'est jamais

l'apanage de voleurs de poules.

On vit dans un système où l'impartialité est présumée. Risque-t-on d'inverser ?

Tout qui exerce un pouvoir doit pouvoir être comptable de ce pouvoir. Mais si magistrats ou même politiques doivent chaque fois prouver par voie judiciaire qu'ils agissent de façon impartiale, les risques de dérive sont là. ■

D.V.